

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2022 18 HEURES 30

Le mercredi 31 août 2022 à 18 h 30, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Alain ZARAGOZA, Christian YARD, Olivier BRISSAC, Sylvain MOFFRONT, Julia RUBIN, Séverine CARDINALE, Florence PELLECUER, Stéphanie SAINT JOURS, Annie SANCHEZ, Gérard VERDIER.

Absents excusés : Carole QUERELLE, Nicolas MOLIERE, Lionel VERRUN,

Procurations :

Alain ZARAGOZA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2022 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention établie par la Société PHOENIX France INFRASTRUCTURES 4 Rue de Marivaux 75002 Paris pour l'occupation du domaine public sur la parcelle cadastrée S 70 lieu-dit Mas de Bayle afin d'y installer, exploiter et maintenir une station radioélectrique composée d'Infrastructure et d'Equipements Techniques pour la fourniture des Services de Bouygues Télécom (opérateur mobile).

Le montant de la redevance est d'un montant de 4800 (quatre mille huit cent) euros nets.

La redevance sera indexée de 2 % chaque année.

Après débat le Conseil Municipal approuvé à l'unanimité des membres présents :

- La convention d'occupation du domaine public au profit de la Société PHOENIX France INFRASTRUCTURES avec une redevance annuelle de 4800 € nets indexée de 2 % chaque année.
- Et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents sera rapportant à ce dossier.

### AVENANT CITY PARK

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de FABRE TP d'un montant de 4 660 € HT pour finaliser l'aménagement du City Park.

Après débats le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- Le devis de FABRE TP pour un montant de 4 660 € HT soit 5 592 € TTC
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### DEVIS VACHER GEOMETRE POUR BORNAGE CAVE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par Antoine VACHER Géomètre pour effectuer les relevés intérieurs et extérieurs de la cave.

Le montant de ce devis est de 4 161.75 € HT soit 4 994.10 € TTC.

Après débats le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- Le devis de Vacher Antoine géomètre pour un montant de 4 161.75 € HT soit 4 994.10 € TTC
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### DEVIS ILLUMINATIONS DE NOEL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise ADC International pour l'achat d'illuminations de Noël

Le montant de ce devis est de 2 351.00 € HT soit 2 821.20 € TTC.

Après débats le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- Le devis de l'entreprise ADC International pour l'achat d'illuminations de Noël d'un montant de 2 351.00 € HT soit 2 821.20 € TTC.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DE LUMINAIRES LED NEUFS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POSTE BURRIERE ET VALAU AU SMEG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander une subvention au SMEG dans le cadre du remplacement de luminaires vétustes par des luminaires LED neufs de l'éclairage public du poste BURRIERE ET VALAU. Le gain estimé de consommation est de 78 % en intégrant la réduction de luminosité entre 23 h et 5 h.

Le montant du devis proposé par l'entreprise DAUDET électricité est de 27 118.02 € HT soit 32 541.62 € TTC.

#### Plan de financement :

Commune coût total HT	16 270.81 €	soit 60 %
SMEG coût total HT	8 135.41 €	soit 30 %
CEE	2 711.80 €	soit 10 %

Après débats le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le dossier établi pour une dépense de 27 118.02 € HT pour la rénovation de l'éclairage public
- Charge Monsieur le Maire d'adresser une demande de subvention au SMEG et au titre du CEE pour l'année 2022 accompagné des pièces nécessaires.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les différentes demandes d'inscriptions et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

### DELIBERATION CCPS REFACTURATION CARTOGRAPHIE SIG EAU ASSAINISSEMENT AUX COMMUNES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre d'un futur transfert des compétences Eau/ Assainissement à la Communauté de communes du Pays de Sommières (CCPS), la CCPS a répondu à un appel à projets de l'Agence de l'Eau qui permettait de financer l'étude préparatoire au transfert de compétences, à hauteur de 80 % de son montant TTC.

L'Agence de l'Eau ayant notifié son aide financière en novembre 2017, la CCPS en Conseil communautaire du 06/06/2019, a décidé de lancer cette étude menée en interne, avec recours à des prestations extérieures, notamment une assistance à la création d'un SIG communautaire dédié au réseau d'Eau et d'Assainissement.

La Communauté de communes a souhaité mettre à jour les cartographies des différents réseaux d'eau et d'assainissement des Communes.

La majeure partie des réseaux étant déjà cartographiée et numérisée par le biais des délégataires de service ou par le biais de schémas directeurs, la mise à jour cartographique des plans concerne exclusivement les Communes dont les services Eau et/ou Assainissement sont exercés en régie, et qui n'ont pas entrepris de mise à jour cartographique récente (notamment par le biais de schémas directeurs).

Suite à consultation d'entreprises en 2021, l'entreprise retenue, 7id, a fait un travail :

- de relevé topographique des affleurants en classe A et de mise à jour des réseaux existants d'eau potable et d'assainissement
- de relevé des ouvrages principaux structurant les services d'eau potable (forages, réservoirs, stations de reprise et surpression) et les services d'assainissement collectif (stations d'épuration, postes de refoulement).
- de restitution de ces relevés dans la cartographie des canalisations des réseaux communaux.

La Communauté de communes ayant bénéficié d'une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% du coût de la prestation, le reste à charge de 20% pour la commune de Combas est donc de 877.80 €.

Après débat le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de refacturation du reste à charge de la commune de 877.80 €.

### ACHAT 37 M2 RUE DE LA BERGERIE A M. VISELLI ALAIN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat une partie de la parcelle cadastrée D 1480 pour une contenance de 37 m2 propriété de M. VISELLI Alain et présente le relevé parcellaire effectué par M. VACHER géomètre. Cet achat permettra d'agrandir le virage et d'y installer un panneau stop.

Après débat le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve :

- L'achat d'une partie de la parcelle cadastrée D 1480 appartenant à M. VISELLI Alain d'une contenance de 37 m2.

- Décide d'acquérir cette surface de terrain au prix de 30 € le m2 soit 1 110 €.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cet achat.

#### PROPOSITION DE REGULARISATION VOLUMETRIQUE DU PORCHE SURPLOMBANT LA RUE DE LA TREILLE RELIANT LES PARCELLES CADASTREES D 628 ET D 634

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de régulariser volumétriquement le porche surplombant la rue de la Treille reliant les parcelles cadastrées D 628 et D 634.

Madame Amy FAVENTINES est propriétaire d'une maison à usage d'habitation sise à COMBAS (Gard) 4 Rue de la Treille cadastrée section D n°628, 633 et 634, une partie de la construction surplombe la voie communale « Rue de la Treille », bien que la partie de la construction surplombant la voie communale "Rue de la Treille" ne soit pas aujourd'hui mentionnée au cadastre,

Après débat le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents sauf M. BRISSAC Olivier sorti pour ne pas prendre part au vote :

- Autorise M. le maire à signer tout acte et document utile à la reconnaissance de cette propriété privée appartenant à Madame Amy FAVENTINES distincte du domaine public".
- Et accepte que les frais du géomètre soient pris en charge par la commune.

#### SUPPRESSION DU BARBECUE RUE DES GARRIGUES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le barbecue en place rue des Garrigues soit démonté pour des raisons de sécurité incendie. Un contact sera pris avec quelques aînés de la commune pour convenir de la meilleure façon d'assurer le démontage.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### Inauguration City Park :

L'inauguration du City Park aura lieu le vendredi 16 septembre 2022 à 18 h.

##### Fermeture du bar

Suite à l'annonce de la fermeture du bar, la mairie à l'unanimité se déclare potentiellement acquéreur de la licence IV, de façon à ce qu'elle reste affectée à la commune

##### Journée du patrimoine

Dans le cadre des journées du patrimoine du dimanche 18 septembre, Christian YARD propose d'organiser des visites guidées de la cave. Gérard VERDIER accepte d'assurer une bonne partie de ces visites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30